L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 27 OCTOBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 27 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Guisault, à 11 heures, sur l'habitation [illegible], Chemin du Bayou, près de la machine [illegible] la vacherie de Celestin Tujague.
[illegible] D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins, [illegible], catsup aux tomates.
[illegible] J. Montgomery, à sa salle d'encan—Vente de meubles.
[illegible] Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier, [illegible] de selle et de harnais, mulets, buggies, etc.
[illegible] Valeton, au No 14 rue Natchez, vente de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, huile, vin, etc.
[illegible] Roger & Co., dans leurs salles d'encan, Vieille-Levée.—Vente sans réserve de [illegible] de bottes, souliers et brodequins, et [illegible] de bottes et congress gouns.
[illegible] & Co., au Nos 42 et 44 de la rue de [illegible] Marchandises sèches étrangères et [illegible].
[illegible] Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de [illegible] Habillements fins de saison, lingerie [illegible], chapeaux fins.

CANDIS PURS et sans MÉLANGE—[illegible] fine de tous genres chez J. VIL[illegible] & Co., Successeurs d'Ernest [illegible], 93 rue Vieille-Levée.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, [illegible] au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

[illegible]—Voir l'annonce d'encan de D. E. [illegible].

Enregistrez-Vous.

[illegible] L'enregistrement des électeurs à la Nouvelle-Orléans sera clos vendredi, 28 courant, à sept heures.

[illegible] bureaux, dont on trouvera la liste [illegible] annonce insérée à la première [illegible] l'Abeille, sont ouverts de sept heures du matin à midi et de deux heures à [illegible] heures du soir.

[illegible] idée originale de Bismarck.

[illegible] comte de Bismarck, voyant que les [illegible] allemandes sont impuissantes à [illegible] Paris, a conçu une idée assez originale, celle de confier cette besogne difficile à l'armée de Bazaine renforcée par les [illegible] soldats français prisonniers des [illegible] et que commanderait Mac-[Mahon]. L'idée est tellement absurde [qu'elle] ne mérite pas l'honneur d'une discussion. M. de Bismarck ne croit pas plus [que nous] à sa réalisation; mais en mêlant [le nom] de l'impératrice, du maréchal [Bazaine], du maréchal Mac-Mahon et même [du] général Trochu à des combinaisons qui n'ont aucun fondement réel, il a [l'intention] de compromettre tous ces [noms] dans l'opinion publique en [y jetant] le doute et la confusion [dans les] esprits, et de troubler l'unité si [nécessaire] à la défense nationale.

M. de Bismarck s'est mépris sur le [sentiment] qui anime aujourd'hui les Français. [Les] mensonges fabriqués dans son [cabinet] et ses dépêches à Londres, bien que [répétés] à satiété, ont manqué leur but. [Ils] s'étaient laissé prendre en Angleterre [et] en Amérique sont désabusés [illegible] en France, on ne peut qu'en [rire].

[illegible] français vient d'être sous [illegible] enthousiasme à Londres, tandis [que l'emprunt] prussien y a échoué. Ce [illegible] la situation.

LE BAZAR
[AU PROFIT] DES BLESSÉS FRANÇAIS.

[illegible] au profit du fonds de secours [qui se] tiendra dans l'Hôtel St-Louis, [illegible] tous le comité d'avoir pu obtenir [illegible] local qui permettra de [lui donner] grande extension à cette entreprise charitable.

[illegible] avoir demain soir, vendredi, à [illegible] réunion des divers comités [illegible] d'entendre les rapports de [chacun] et de faire un appel général [illegible] en faveur du Bazar. Nous [illegible] connaître les mesures prises dans [illegible]. Nous pouvons dès à présent [annoncer] que de toute part les offres [illegible] abondent.

[illegible] plus loin la composition du [illegible] bureau de l'association avec [illegible] liste de vice-présidents honoraires [illegible] empressèrent tous, sans aucune [illegible] à opérer activement au succès de [l'œuvre].

[DONS] EN NATURE POUR LES FAMILLES [illegible] PAR LA GUERRE EN FRANCE—[illegible] pensée que nous nous empressons de signaler aux âmes charitables: [Mme] Emery, 46 rue Royale, a pris l'initiative d'une souscription en nature [en faveur] des familles françaises que [la guerre a] réduites à la misère.

[Mme] Emery recevra tous les effets de [illegible] habillements neufs ou vieux et [illegible] effets pouvant être utiles aux [familles] que la guerre a privés de toutes [leurs] ressources et même d'un asile. [Mme] mains, elle expédiera les dons [illegible] ont été réunis à MM. Hilliard & [illegible] New York, qui se chargent de les [faire parvenir] à destination.

[Nous] pouvons qu'encourager ce généreux [projet] de Mme Emery, et nous espérons [que son] appel sera entendu de tous; [nous ne] doutons pas que chacun ne s'empresse [de] concourir à cette bonne œuvre [en] offrant son offrande, pour contribuer [au soulagement] des plus affreuses souffrances.

[LE DÉJE]UNER PATRIOTIQUE.—On nous [communique] la lettre suivante qui peut [se passer] de tout commentaire.

Nlle Orléans, 21 octobre 1870.
[Mo]nsieur A. Griffon,
[illegible], 283 rue Royale.
[Mon] cher Monsieur,
[Vous] trouverez sous ce pli la somme de [illegible] vingt-six piastres que vous [me] chargez de faire parvenir au [profit] de bénéfice des blessés Français. [Elle] a été collectée hier à un déjeuner [offert] à quelques Français, par [M.] Béraud, No 5 rue St-Anne.
Recevez, cher Monsieur, [l'expression] de ma parfaite considération.
H. S.

[illegible] H. DE RIVIÈRE.—Cet officier [illegible] à la Nouvelle-Orléans pa[illegible] [illegible] ses aventures il a été [illegible] Metz comme on l'avait dit. Sa[illegible] au Château-du-Citeau, près [illegible] Bretagne, a reçu des lettres [illegible] de Moulin-les-Metz, du 25 [illegible]. Il était alors en bonne santé [illegible] un bataillon sous Bazaine.

Francs-Tireurs havrais.

[illegible] dans le Journal du Havre :

[illegible] télégraphique, on apprend [illegible] à Rouen, ce matin, de nos braves francs-tireurs havrais. D'un autre côté, nous sommes informés que le capitaine [illegible], M. Jacquot, est arrivé ce [matin au] Havre, afin de s'entendre avec [illegible] sur les besoins du service, et [illegible] repartira pour aller rejoindre [ses hommes].

[Il] communique l'extrait suivant [d'une lettre] de l'un de nos amis, engagé [parmi les] francs-tireurs; elle contient d'intéressants détails sur les dangers qu'ils ont [couru] leur poste sur Meulan:

"Vernon, 3 octobre.

[illegible] campement de retour [illegible] vingt-neuf heures de marche [illegible] au moins à travers les [illegible] Prussiens qui, grâce au dé[illegible] espion, nous avaient [illegible] cernés. Heureusement, les [illegible] des éclaireurs Mocquart, nous [illegible] notre espion signalé [illegible] immédiatement jugé et fusillé. [illegible] Vingt minutes à peine après [illegible] du camp, les obus tombaient sur [illegible] encore abattant [illegible] obstacle. Pas un seul coup [illegible] tiré de notre côté pendant cette [illegible] qui peut compter pour une [illegible] campagne.

[illegible] venons de faire au moins vingt [illegible] lieues le sac au dos, sans trêve [illegible] la cavalerie ennemie nous poursuivait par derrière et l'infanterie occupait [illegible] hauteurs. Justement, au secours, le poste d'honneur, car ayant à [illegible] garde au camp, nous avons dû [illegible] retraite en fouillant les bois et [illegible] découvrir les embuscades, où [illegible]

"G. H."

Vernon, 8 octobre.

[illegible] combat du 29 septembre entre [illegible] tirailleurs et les Prussiens, aux [environs] de Mantes, un colonel ennemi a [illegible]

[illegible] francs-tireurs rouennais, [illegible] Prussiens, ont échappé, dans la [nuit du] samedi à dimanche, à la faveur de [illegible] et par une marche rapide dans un [illegible] chemin, à travers les terres [illegible] pas gardées par l'ennemi.

[Le] lendemain, c'est-à-dire dimanche, [au] point du jour, les Prussiens ont [ouvert le] feu terrible, avec quatre canons et [des] mitrailleuses, sur les broussailles [où] avaient accédé nos francs-tireurs. [S']étant blottis avancés, ils n'ont [illegible] à s'apercevoir que toute la troupe avait échappé.

Nouvelles d'Italie.

Nous trouvons dans le Journal de Bruxelles une Note adressée par le cardinal Antonelli aux membres du corps diplomatique accrédités près le Saint-Siége, pour protester, au nom du Pape, contre les événements qui viennent de soustraire la ville de Rome à son autorité.

Voici ce document :

"Du Vatican, 20 septembre 1870.

"Votre Excellence connaît parfaitement les usurpations violentes de la plus grande partie des Etats de l'Eglise accomplies en juin 1859 et en septembre de l'année suivante par le gouvernement qui s'est installé à Florence. On connaît également les solennelles réclamations et protestations faites par Sa Sainteté contre cette sacrilége spoliation, soit par les allocutions prononcées en consistoire et publiées dans la suite, soit par les notes adressées en son nom souverain par le soussigné, cardinal secrétaire d'Etat, au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siége.

"Le gouvernement envahissant n'aurait certainement pas manqué de commencer la spoliation sacrilége, si le gouvernement français, instruit de ses ambitieux projets, ne l'avait arrêté en prenant sous sa protection la ville de Rome et son territoire déjà restreint, et en y maintenant une garnison.

"Mais, à la suite d'accords conclus entre le gouvernement français et celui de Florence, accords par lesquels on croyait assurer la conservation et la tranquillité des Etats restés au Saint Siége, les troupes françaises se retirèrent. Ces conventions toutefois ne furent pas respectées; et en septembre 1867 quelques hordes poussées par des impulsions occultes se jetèrent sur le territoire pontifical avec le dessein perv[ers] de surprendre et d'occuper Rome. C'est alors que revinrent les troupes françaises, et prêtant main-forte à nos fidèles soldats qui luttaient déjà victorieusement contre l'invasion, elles achevèrent dans les plaines de Mentana de réprimer l'audace des envahisseurs, et firent complétement échouer leurs iniques desseins.

"Cependant, le gouvernement français, ayant retiré ses troupes à l'occasion de la guerre déclarée à la Prusse, ne négligea point de rappeler au gouvernement de Florence les engagements qu'il avait contractés par les conventions signalées ci-dessus, et de se faire donner les assurances les plus formelles au sujet de leur observation. Mais le sort des armes ayant été défavorable à la France, le gouvernement de Florence, profitant de ces revers au mépris des accords conclus, prit la déloyale résolution d'envoyer une forte armée pour consommer la spoliation des domaines du Saint-Siége, tandis que, malgré les plus puissantes instigations venues du dehors, la plus parfaite tranquillité régnait partout, et qu'il se produisit de toutes parts, et particulièrement ici à Rome, des démonstrations spontanées et incessantes de fidélité, d'attachement et de filial amour envers la personne auguste du Saint-Père.

"Avant de perpétrer ce dernier acte de la plus adroite injustice, on envoya à Rome le comte Ponza di San-Martino, porteur d'une lettre écrite au Saint-Père par le roi Victor-Emmanuel: cette lettre portait que le gouvernement de Florence, ne pouvant contenir l'ardeur des aspirations nationales ni l'agitation du parti de l'action, comme on l'appelle, se voyait forcé d'occuper Rome et le territoire qui lui restait. Votre Excellence peut aisément s'imaginer la profonde douleur et la vive indignation dont fut saisi le cœur du Saint-Père par suite d'une déclaration aussi étrange. Toutefois, inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs sacrés, et se confiant pleinement en la divine Providence, il repoussa résolûment toute proposition, attendu qu'il doit conserver intacte sa souveraineté, telle qu'il l'a transmise par ses prédécesseurs.

"En présence de ce fait, qui s'est accompli sous les yeux de toute l'Europe et par lequel sont foulés aux pieds les principes sacrés du droit privé, et spécialement du droit des gens, Sa Sainteté a ordonné au soussigné, cardinal secrétaire d'Etat, de réclamer et de protester hautement, comme en effet il réclame et proteste en son auguste nom, contre l'indigne et sacrilége spoliation des domaines du Saint-Siége qui vient d'être accomplie, déclarant en même temps le Roi et son gouvernement responsables de tous les dommages qui résultent, pour le Saint-Siége et pour les sujets pontificaux, de cette violente et sacrilége usurpation.

"Sa Sainteté a ordonné en outre de déclarer, comme en effet le soussigné déclare en son auguste nom, que cette usurpation est privée de tout effet, nulle et sans valeur aucune, et qu'elle ne peut jamais porter aucun préjudice aux droits incontestables et légitimes de domaine et de possession, soit du Saint-Père, soit de ses successeurs à perpétuité, et si la force empêche l'exercice de ces droits, Sa Sainteté entend et veut les conserver intacts, pour en reprendre en son temps la possession réelle.

"En informant Votre Excellence, par ordre exprès du Saint-Père, de l'inqualifiable événement qui vient de se produire, et des protestations et réclamations qui en sont la suite, afin qu'elle puisse porter le tout à la connaissance de son gouvernement, le cardinal soussigné nourrit la confiance que ce gouvernement voudra bien prendre à cœur l'intérêt du chef suprême de l'Eglise catholique, placé désormais dans des conditions telles, qu'il ne peut plus exercer son autorité spirituelle avec cette pleine liberté et cette entière indépendance qui lui sont indispensables.

"Après avoir ainsi exécuté la volonté suprême du Saint Père, il ne reste plus au soussigné qu'à vous donner l'assurance, etc.

"Signé : J. CARD. ANTONELLI."

La circulaire de M. de Bismark.

Voici la traduction de la dépêche du comte de Bismark, sur son entretien avec M. Jules Favre, que le télégraphe nous avait déjà signalée :

"Ferrières, 27 septembre 1870.

"Le rapport que M. Jules Favre a adressé, sous la date du 21 de ce mois, à ses collègues sur les entrevues qu'il a eues avec moi m'engage à adresser à Votre Excellence une communication sur nos conférences, qui vous donnera une notion exacte de leur véritable caractère.

"En général, on ne peut refuser à l'exposé de M. Jules Favre cette justice qu'il s'est attaché en toute sincérité à reproduire dans leur ensemble les incidents de ces négociations. S'il n'a pas réussi toujours, cela s'explique par la durée de nos entretiens et par les circonstances au milieu desquelles ils ont dû se produire.

"Toutefois, la tendance générale de son exposé me fait un devoir de rappeler que c'est non la question de la paix, mais la question préliminaire de l'armistice qui devait être l'objet de notre entretien. Relativement à nos demandes pour la conclusion possible d'un traité de paix, j'ai déclaré expressément à M. Jules Favre que je ne pourrais me prononcer sur la délimitation que nous avions en vue que lorsque la France reconnaîtrait publiquement la nécessité d'une cession territoriale. Après cette ouverture j'ai indiqué la formation d'un nouveau département de la Moselle, comprenant les arrondissements de Sarrebourg, Château-Salins, Sarreguemines, Metz et Thionville, comme conforme à nos intentions; mais je n'ai nullement renoncé à présenter d'autres conditions pour la conclusion de la paix, dans le cas où la continuation de la guerre nous imposerait de nouveaux sacrifices. Strasbourg, que M. Jules Favre dit avoir été désigné par moi comme la clef de la maison, a-t-il ainsi désigné la France; c'est indiqué formellement par moi comme étant la clef de notre maison; que nous ne voulons pas, pour ce motif, laisser dans des mains étrangères.

"Notre première conférence au château de Haute-Maison, près de Montry, se maintint généralement dans les limites d'une discussion académique sur le présent et le passé, et dont le fond se rapportait exclusivement à la déclaration de M. J. Favre, de faire payer toute indemnité pécuniaire quelconque, "tout l'argent que nous avons," mais de devoir déclarer par contre toute cession de territoire. Après que je lui eus représenté que ces cessions étaient indispensables, il déclara que les négociations de paix n'avaient aucune chance d'aboutir, s'appuyant sur cette opinion que des cessions territoriales abaisseraient et même déshonoreraient la France. Je ne réussis pas à le convaincre que les conditions que la France avait imposées à l'Italie et exigées de l'Allemagne, sans avoir été en guerre avec l'un et l'autre de ces deux pays, conditions que la France nous aurait certainement imposées si nous avions été vaincus, et qui ont été le résultat de toutes les guerres récentes, ne pouvaient avoir rien de déshonorant par elles-mêmes pour un pays qui succombait après une vaillante résistance, et que l'honneur de la France n'est pas d'une autre qualité que celui des autres pays. Je ne pus faire comprendre davantage à M. Jules Favre que la restitution de Strasbourg n'aurait pas un autre caractère que celle de Landau ou de Sarrelouis, enfin que les conquêtes violentes de Louis XIV n'étaient pas plus indispensablement liées à l'honneur de la France que celles de la République et du premier Empire.

"Nos conférences ne prirent une tournure plus pratique qu'ultérieurement, alors qu'il s'agit de l'armistice; ce qui suffirait à lui seul à justifier de l'accusation d'avoir repoussé, de prime abord, toute espèce d'armistice. La manière dont M. Jules Favre me fait l'honneur de présenter mes paroles à ce sujet est son récit : "Il faudrait un armistice, et je n'en veux à aucun prix," et d'autres choses analogues, me forcent à déclarer que dans ces entretiens je n'ai jamais servi de cette nature, je ne me suis jamais servi de ces paroles [illegible] tournures personnelles; je n'ai donc pu dire que je voulais ou non concéder telle chose, mais que telles étaient les intentions et les demandes du gouvernement dont j'ai l'honneur de diriger les affaires.

"Déjà, de part et d'autre, comme motif d'un armistice, la nécessité de donner à la nation française l'occasion d'élire une assemblée qui seule serait en mesure de concéder le gouvernement actuel et de rendre possible la conclusion d'un traité conforme aux lois internationales. Je fis remarquer en même temps que pour une armée victorieuse un armistice entraîne toujours des désavantages militaires, et que, dans le cas présent, il ferait gagner un temps précieux pour la défense de la France, et la réorganisation de ses forces; qu'en conséquence nous ne pourrions accorder un armistice sans équivalent militaire. Je désignai comme tel la remise de forteresses qui entravent nos communications avec l'Allemagne, puisque, en prolongeant la période de notre ravitaillement par un armistice, nous devions avant tout exiger qu'il nous fût facilité. Il fut question de Strasbourg, de Toul et de quelques autres petites places.

"En ce qui concerne Strasbourg, je fis remarquer que les glacis étant déjà couron[nés par nous], la prise de la place était imminente; et que nous croyions conforme à la situation militaire d'exiger la reddition de la garnison, tandis que celles des autres places pourraient se retirer librement.

"Une autre question, beaucoup plus difficile, concernait Paris. Après avoir complétement investi cette ville, nous ne pouvions consentir à l'ouverture de ses communications qu'en prenant des mesures pour que le nouveau ravitaillement qui en serait la conséquence n'affaiblit point notre position militaire et ne prolongeât le délai très rapproché où la place manquerait de vivres.

"Après avoir consulté les autorités militaires et pris les ordres de S. M. le roi, je posai finalement, par rapport à la ville de Paris, l'alternative suivante :

"Ou la position de Paris nous est assurée par la remise d'une partie dominante des fortifications; et à ce prix nous sommes prêts à laisser les communications avec Paris complétement libres et à permettre le ravitaillement de la place;

"Ou bien la position de Paris ne nous est pas assurée, et dans ce cas nous pouvons consentir à lever l'investissement; mais nous devons poser comme base de l'armistice le maintien du statu quo militaire devant Paris, sans quoi cet armistice n'aurait d'autre conséquence pour nous que de nous placer après son expiration devant la capitale armée et approvisionnée à nouveau.

"M. Jules Favre déclina la première alternative, celle de la remise d'une partie des fortifications, avec autant de fermeté que la condition d'après laquelle la garnison de Strasbourg se rendrait prisonnière de guerre. Par contre, il promit de prendre l'avis de ses collègues à Paris sur la seconde alternative concernant le maintien du statu quo militaire devant Paris.

"Le programme que M. Jules Favre rapporta à Paris, comme résultat de nos conférences et qui y fut rejeté, ne contenait donc absolument rien qui eût trait aux conditions futures de paix, mais seulement le consentement à un armistice de quinze jours à trois semaines, afin de pouvoir procéder à l'élection d'une Assemblée nationale, sous les conditions suivantes :

"1. A l'intérieur et à l'extérieur de Paris, le maintien du statu quo militaire.

"2. A l'intérieur et à l'extérieur de Metz, la continuation des hostilités dans les limites d'un périmètre à déterminer ultérieurement.

"3. Reddition de Strasbourg avec la garnison prisonnière de guerre; de celle de Toul et de Bitche, les garnisons se retirant librement.

"Je crois que la conviction que nous avons d'avoir fait des offres fort acceptables sera partagée par tous les cabinets neutres. Le gouvernement français, en refusant l'occasion qui lui était offerte de procéder à l'élection libre d'une Assemblée nationale, même dans les départements occupés par nous, a prouvé qu'il voulait perpétuer les difficultés dans lesquelles il se trouve et qui rend impossible la conclusion d'un traité conforme aux lois internationales; il a prouvé de plus qu'il ne voulait pas consulter ouvertement la nation, celle-ci librement interrogée se fût en effet prononcée pour la paix; et il y a là une vérité qui n'a pu échapper aux représentants du pouvoir actuel.

"Votre Excellence voudra bien porter les éclaircissements qui précèdent à la connaissance du gouvernement auprès duquel elle est accréditée.

"Signé : V. BISMARK."

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 183, Canal.

PROCLAMATION DE L'AMIRAL FOURICHON.

Le ministre de la marine et de la guerre vient d'adresser à tous nos corps militaires l'ordre du jour suivant qui recevra l'approbation de la France entière :

Membre de la délégation gouvernementale siégeant à Tours, je m'associe à mes collègues pour faire appel à tous les dévouements; ministre de la guerre par intérim, et ministre de la marine, je m'adresse particulièrement aux armées de terre et de mer et à la garde mobile.

Officiers, sous-officiers, soldats et marins, La France a subi de cruels revers; mais son âme n'en est point abattue. Elle garde la confiance de ramener, par son indomptable ténacité, la fortune à son drapeau. Toutes les forces de la nation se dressent; gardes nationales sédentaires, corps francs, gardes mobiles s'unissent à l'armée régulière et à la marine pour défendre l'indépendance et l'intégrité du sol. Nous avons d'immenses ressources; avant peu elles seront organisées et concentrées pour venir en aide aux vaillants défenseurs de Paris.

Des combattants disaient naguère que les richesses de la France étaient inépuisables. Ce qui est vraiment inépuisable, c'est l'amour de tous pour la patrie; c'est le dévoûment absolu à la cause sacrée de l'affranchissement national.

Des armées aussi nombreuses que celles de l'ennemi éprouvent inévitablement de grandes difficultés pour assurer leur subsistance. Puisqu'elles prétendent cerner notre capitale, il faut les cerner à leur tour, les enfermer dans la zone ravagée qu'elles occupent, couper leurs convois, les fatiguer d'attaques incessantes à l'aide de petits corps se prêtant un mutuel appui.

La nation française a prouvé à d'autres époques et contre les mêmes adversaires qu'elle savait opérer des miracles; elle en fera un de plus en épargnant à notre glorieux pays l'humiliation qu'on voudrait lui faire subir.

Mais, pour vaincre, le nombre ne suffit pas: l'ordre et la discipline y contribuent plus encore. Sans ordre, sans discipline, les armées ne sont que des multitudes plus redoutables pour leurs concitoyens que pour l'ennemi. Au lieu d'être l'orgueil et la force de la patrie, elles en sont la honte et la faiblesse.

"Je sais obéir," disait récemment un glorieux maréchal; que chacun de vous s'inspire de ce noble exemple.

Officiers, soldats et marins, c'est à vos sentiments les plus généreux que je m'adresse; c'est à votre vrai attachement au pays que je fais appel. Assez de malheurs l'ont frappé déjà. Qu'il ne soit ni affligé ni affaibli par le spectacle de la confusion et du désordre dans les rangs de ceux qui peuvent le relever de ses désastres et sauver à la fois, par un suprême effort, son indépendance et son honneur.

Le vice-amiral, ministre de la marine, et ministre de la guerre par intérim,
L. FOURICHON.

Tours, le 27 septembre 1870.

CHAMBRES GARNIES OU NON GARNIES.—Nous appelons l'attention de ceux qui sont à la recherche d'appartements élégamment garnis et confortables sur l'annonce qui paraît aujourd'hui dans nos colonnes sous ce titre. La personne qui publie cette annonce nous est connue, et nous pouvons en toute sûreté recommander son établissement à tous nos amis. On recevra aussi, dans la même maison, rue Royale, 119, près la rue St Louis, un petit nombre de pensionnaires au jour.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts : chez Ball, Lyon & Co., 40 et 42, rue du Camp; Ducongé, 39, rue de Chartres et A. Griffo, pharmacien, 285, rue Royale.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 183, de la rue du Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

ENREGISTREMENT.—Les livres des enregistreurs des votants seront clos demain, vendredi, à 7 heures du soir, et nous craignons qu'un grand nombre de nos conservateurs aient négligé de se faire inscrire. Il y a foule maintenant dans les bureaux, comme cela se voit toujours quand le délai va sur le point d'expirer et nous doutons qu'on ait le temps d'enregistrer tous les postulants qui se présenteront avant la clôture des listes, les enregistreurs ne devant plus fonctionner que pendant deux jours.

Les postulants conservateurs ne doivent pas oublier qu'on requiert d'eux une des 3 formes d'affirmation. Il faut donc qu'ils les examinent pour savoir quelle est celle qui leur convient. Cela est toute importance, car les enregistreurs, ou quelques-uns d'entre eux au moins, sont très portés à les confronter avec la forme qui leur est la plus contraire, dans l'espoir de les exclure de l'enregistrement.

CONTESTATION D'ENREGISTREMENT.—Hier à la Huitième Cour de District deux pétitions qui été présentées, l'une par le Col. G. A. Breaux et l'autre par Mr De Armas, pour obtenir des writs de mandamus contre James D. Houston du bureau d'enregistrement du 6e Ward et contre Oscar Bart du bureau du 8e Ward.

Le Col. Breaux se plaint que Houston ait refusé de l'enregistrer bien qu'il ait résidé les quatre dernières années dans le 6e Ward. M. De Armas se plaint que Bart ait refusé de lui administrer la forme No 3 ou de l'enregistrer parce que le pétitionnaire n'était déclaré [illegible] en réponse à l'ordre d'enregistrement du général Butler.

Le juge Dibble a accordé les writs auxquels MM. Houston et Bart devront répondre ce matin.

LE FONDS D'ÉCOLE.—Hier a été plaidée à la Huitième Cour de District, l'affaire dans laquelle M. Van Orden, trésorier du Bureau d'école de la ville, cherche à forcer le trésorier d'Etat à lui remettre certains fonds d'école et aussi à empêcher le surintendant de l'éducation publique d'user de son autorité pour déclarer le trésorier d'Etat de remettre ces fonds à la cité de ville. M. Lacey, à très habilement présenté l'affaire en faveur du Bureau de ville. L'avocat-général Belden et Fellows. Philipi, représentant la partie adverse, plaideront probablement ce matin. M. Lacey a montré d'une manière tout à fait concluante que M. Conway ne maintient le droit d'essayer de contrôler la disposition de ces fonds dans les mains du trésorier d'Etat et gardés pour le bénéfice du Bureau de ville.

LA MORT DE MR. D. M. STELLA.—Le "Tiro al Bersaglio" est invité à se réunir aujourd'hui pour rendre les honneurs funèbres à un de leurs membres, D. M. Stella. Le défunt était très connu dans notre ville, où il avait passé la plus grande partie de sa vie et où il s'était fait un grand nombre d'amis.

ASSOCIATION DE LA LOUISIANE POUR LE MONUMENT DE LEE.—Nous publierons demain la constitution de cette louable entreprise. Les noms qu'on y lira sont une garantie que les sommes souscrites et toutes les donations seront employées d'une manière satisfaisante pour le peuple de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat. Le droit d'admission a été fixé à $5, chiffre dont la modération permettra à tout homme et à toute femme dans l'Etat, qui aime et révère la mémoire de Lee, de participer à l'œuvre. On se propose de convoquer les membres pour samedi soir dans le but d'effectuer une organisation permanente, suivant les termes de l'article 3 de la Constitution, et due notice sera donnée du temps et du lieu.

ACCIDENT.—Hier soir, vers 6 heures, M. Louis Tauneguin, qui tient une grocerie au coin des rues Villeré et St Philippe, a été assez gravement atteint aux deux bras par l'explosion d'une lampe à huile de charbon. Quant au feu qui, par suite de cet accident, avait pris à la grocerie, il n'a causé qu'un dommage fort léger.

UN VIEUX CUBAIN.—Un vieux Cubain, Jve Maria Blanco, âgé de 83 ans, incapable d'indiquer sa résidence, est à la station du 5e precinct, où pourront le visiter ceux qui le connaissent.

SQUELETTE.—Des journaliers qui prenaient de la terre sous le wharf, hier soir, ont découvert le squelette d'un homme qui y avait été enterré. On suppose qu'il s'était noyé et que son corps flottant avait pu par être pris dans l'accumulation des dépôts.

GRAND FEU.—Mercredi matin, vers 4 heures, le feu a pris dans une maison basse en bois de la rue Calliope No 102, occupée par M. Lewis Wilson, et s'est étendu bientôt à plusieurs autres maisons. Le No 104 appartenant à M. Bell et occupé par plusieurs familles a été entièrement détruit. Une troisième maison, appartenant M. Merriam et occupée par M. Hanseman, a été partiellement sauvée. Plusieurs autres maisons ont été fort endommagées par le feu et l'eau. On dit que la plupart de ces propriétés étaient assurées. On évalue le dommage à plusieurs milliers de piastres. La cause du feu est inconnue.

ENLÈVEMENT.—Lundi dans l'après-midi une petite fille âgée d'environ deux ans et demi fut volée chez sa mère à Gretna, par un nommé Joseph Matry et amenée sur ce côté-ci du fleuve. Elle fut remise chanté à une famille de couleur, rue St-Louis No 141, où elle a été trouvée. Le voleur a été ramené à Gretna et écroué à la geôle.

TENTATIVE D'INCENDIE.—Mardi soir à 11 heures le feu a été découvert sous l'escalier de la résidence de Mr Chas. Klyne, au coin des rues Magasins et Laurel, Sixième District, mais les flammes ont été rapidement étouffées par les gens de la maison. On ignore qui a pu commettre cette tentative d'incendie.

ARRESTATION.—Hier matin, vers 4 heures et demie, l'officier Morrison a arrêté, dans une maison de pension, No 81 de la rue St Philippe, un individu suspect de vol.

AFFAIRE DE LA RUE DAUPHINE.—Gaston Francisco, couleur, accusé d'avoir blessé Peter Carrigan, a été mis hors de cour, le blessé ayant refusé de la poursuivre.

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

—On lit dans le République de Clermont-Ferrand :

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer un fait qui ne déparerait pas le livre d'or de notre premier République.

Hier, M. et Mme X..., de Clermont, ont signé tous deux, sur les registres de la mairie de Clermont, leur engagement dans la compagnie de francs-tireurs actuellement en formation dans notre ville.

Mme X... n'a pas hésité à suivre son mari dans une entreprise aussi périlleuse. Ce qui indique de sa part une décision prise après mûre réflexion, c'est qu'elle s'exerce, depuis le commencement de la guerre, aux longues marches et au maniement des armes.

Mme X..., d'après l'affirmation de son mari, est de première force au tir à la carabine.

"Est-ce que le temps des héroïnes reviendrait?"

Association du Bazar
AU PROFIT DES
VICTIMES DE LA GUERRE
EN FRANCE.

Cadre du Bureau d'Administration :

Président,
FÉLIX LARUE.

Vice-Présidents,

A. Rochereau, H. Dubos,
C. Jaufroid, D. A. Chaffraix,
L. E. Marchand, F. Tujague.

G. C. Fèvre, *Secrétaire,*
De Montlurin, *Assistant-Secrétaire,*
J. P. Blancand, *Trésorier,*
C. Espenan, *Assistant-Trésorier.*

Comité du Conseil :
M. Musson,
Dr. G. Huard, F. Laborde,
A. Mavis, A. Walz,
S. Campon, J. Bayle.

Vice-Présidents Honoraires,

[illegible — liste de noms en trois colonnes, dont: Rév G Chalon, Arthur Buisson, Aug Doussan, Dr P A Lambert, Felix Limet, L Bouvier, Numa Dufour, Joan Williams, J Poquet, James Jackson, Geo Pandely, A Theze, A Chapella, J T Duswell, B Bisch, Ernest Merilh, Arthur Forstall, Arist Delvaille, John W Hincks, R M Davis, Rév J Moynihan, A Pitot, A Lanata, Patrick Irwin, Chas Morgan, Pablo Gelpi, J Torres, Alain Eustis, Alex Levy, J Viosca, Edwin L Jewell, Luis Avendano, W J Seymour, M M Cohen, Rév A Durier, T Grayer, Rév Foltier, E Durieu, Fréd Thomas, Chas T Dugazon, H S Buckner, J Gex, Jos Simon, Dr Tuastre, R Brugier, John Pollock, W Allen, Rév P Raymond, Dr Landry, Rév Rich'd Kane, A Barbey, Jos Dejean, Pierre Soulé, Ch Rinck, Louis Blaise, etc.]

☞ Les journaux favorables à la cause sont priés de reproduire.

PAR LE TELEGRAPHE

Dépêches transmises à l'Abeille.

Une victoire pour les Français à Chatillon-le-Duc.

Difficulté pour les Prussiens de faire arriver les gros canons.

En attendant, les Prussiens tombent sous les balles des Francs-tireurs.

Ils redoutent beaucoup Garibaldi.

Le héros italien commande 15,000 hommes.

Une dépêche à la "Tribune" sur les prétendues négociations de paix.

Le gouvernement de Tours ne veut entendre à aucune cession de territoire

Longue dépêche au "Herald."

Situation en Allemagne.

Opinions et doctrines de Bismarck.

Nouvelles européennes.

Londres, 26 oct.—Des correspondants rapportent que Paris a une ceinture de ruines, et que le pays en dehors de l'enceinte est dévasté dans un rayon de plusieurs milles.

Tours, 26 oct.—Un ballon parti d'ici pour Paris a été porté contre un arbre et sérieusement endommagé. On fera une autre tentative demain.

Londres, 26 oct.—Les troubles de Marseille augmentent. Les rouges dominent et ils sont en rébellion ouverte contre le gouvernement de Paris et de Tours. Ils sont allés jusqu'à offrir une récompense pour la tête de Gambetta.

Gustave Flourens a été finalement acquitté.

On n'attend pas avant une semaine le sauf-conduit qui permettra à M. Thiers de rentrer à Paris.

Orléans est toujours occupé par les Prussiens.

Rien n'indique une attaque immédiate contre Blois ou contre Verdun.

Les Prussiens lèvent d'énormes réquisitions dans le pays aux alentours de Chartres.

Bruxelles, 26 oct.—Bismark est en conférence avec les représentants de l'Allemagne du Sud. On présente une foule d'objections à l'unification de l'Allemagne sous la forme de budgets et d'impôts spéciaux.

Les bruits de négociations entre Napoléon et le roi Guillaume pour la restauration du pouvoir temporel du Pape et pour la paix entre la France et la Prusse, ne peuvent être attribués à aucune source digne de foi.

Londres, 26, spécial au Telegraph.—Une dépêche de Tours dit que les négociations pour la reddition sur la base de la restauration de l'Empire avec la régence de l'Impératrice ont échoué. La paix ne peut être obtenue que par l'intervention des puissances neutres.

Madrid, 26 oct.—Le vomito a reparu à Barcelonne et le nombre des victimes augmente.

Londres, 26 oct.—Les Français regardent avec une extrême méfiance le dernier effort de médiation fait par l'Angleterre. On dit que la reine Victoria a écrit au roi Guillaume une lettre pressante pour l'engager à modérer ses demandes.

Londres, 26 oct.—Les Prussiens ont fait transporter à Versailles les chefs-d'œuvre d'art qu'ils ont trouvés à Sèvres.

Londres, 26 octobre.—Pas de nouvelles des canons du Cambrai; on pense maintenant qu'ils ont coulé bas avec le navire.

Des livres de souscription à l'emprunt français ont été ouverts dans 70 des 89 départements de France; 19 étant occupés par les Allemands.

Trieste, 26 octobre.—Le gouvernement a envoyé une frégate à Marseille pour protéger les sujets autrichiens.

Londres, 26 oct.—Lefevre, membre du parlement, a fait, hier soir, à ses constituants de Reading un discours où il dit: Depuis la proclamation de la République française, la Prusse, en persistant, est devenue le pouvoir agresseur, et les sympathies anglaises, d'abord avec la Prusse, sont maintenant avec les Français. Lelasant la guerre de côté, il se réjouit de ce qu'on ait renoncé à la règle de marier les princesses anglaises exclusivement avec les princes allemands.

Sir Francis Head écrit au Times, aujourd'hui, pour déprécier la protestation anglaise contre l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Allemagne, quand l'Angleterre a capturé et annexé plus de millions d'hommes que toute l'Europe ensemble.

Londres, 26 oct.—Les Prussiens annoncent de nouveau qu'ils ouvriront le feu sur Paris le 29 du courant. On a commandé 1000 fours pour les huttes des Prussiens qui assiégent Metz.

Le général Cambriel réclame une victoire pour les Français à Chatillon-le-Duc.

La Belgique envoie de nouveau des troupes à la frontière.

Versailles, 26 oct.—Le général Von Moltke a célébré le 70e anniversaire de son jour de naissance et a reçu les félicitations du roi et du prince royal. Les principaux officiers de l'armée et tous les princes et hommes d'Etat sont maintenant au quartier-général du roi.

Dans le combat à Airy, le 21, les Allemands ont perdu environ 100 tués et blessés. La perte des Français a été sérieuse.

Berlin, 26 oct.—Jacoby et 7 autres prisonniers politiques ont été mis en liberté.

New York, 26 oct.—Dépêche au Herald

Londres, 26 oct.—Le correspondant du Herald, au quartier-général de l'armée allemande écrit le 20: Les Saxons à Artenay, Avron, Livry, Vertgalant, et autres points, sont tenus en alerte nuit et jour. A Châtenay et à Sceaux, les Bavarois sont inquiétés la nuit par des bombes qui tombent autour d'eux.

Les assiégeants n'ont pas encore répondu avec un seul coup de canon. On ne cache pas qu'ils ne commenceront que lorsqu'ils auront avec de gros canons en position pour bombarder avec effet.

Nombre de pièces ont été apportées en les faisant tirer sur les routes de terre, ce qui est fort long, mais les canons d'un plus large calibre ne peuvent être amenés de la même manière.

Il faudra attendre que les obstructions soient enlevées du tunnel de Nanteuil et qu'on ait jeté un pont sur la Marne à Lagny. Ce dernier ouvrage est presque achevé, mais le premier ne l'est pas. Quand les condes seront placés, personne n'a le moindre doute sur le résultat. Cela n'empêche pas les soldats d'être impatients et de s'irriter quand ils voient que des amis sont tués l'un après l'autre sans avoir la chance de répondre.

On a divers rapports sur la force de l'armée à Lyon. On ne croit pas ici que cette armée ait aucune importance et l'on croit qu'elle pourra être facilement détruite quand on le voudra. Mais les Allemands commencent à tomber dans la fatale erreur de mépriser l'ennemi et de ne pas l'estimer à sa valeur.

21 octobre, 7 heures du matin.—J'ai été réveillé par le bruit d'une lourde canonnade venant du côté de St-Cloud. Les Allemands pensent qu'il n'y a rien de nouveau, mais dans les cafés, les Français s'exaspèrent maintenant toujours et j'ai conclu de fragments de conversations, qu'une nouvelle que Garibaldi, à la tête de 15,000 hommes n'est pas éloigné et que le feu des forts est entretenu pour couvrir une attaque sur le pont de Seine, un avant-poste en train.

On croit que Garibaldi peut faire beaucoup de mal aux communications des Allemands, mais je crois qu'il ferait mieux avec un million d'hommes. Mosby et Morgan faisaient beaucoup avec des poignées d'hommes.

La vigilance des assiégeants est si constante que même un incroyable de l'activité de Garibaldi trouvera fort difficile d'opérer une surprise, Garibaldi, comme Grant, ne croit pas aux attaques de nuit.

Dépêche à la Tribune :

Londres, 26 octobre.—Ce qui suit est une version autorisée en dépit des insinuations des journaux de Londres. L'intervention de paix devait être dans les combinaisons, et que le premier objet pour la paix soit Bazaine. Le général Boyer envoyé de Bazaine, peut avoir apporté l'impératrice pour parler des [illegible] de paix à [illegible] à la Prusse, mais il a pas été reçu. Avec plus de faveur que les [illegible] de Bismark.

Dans une entrevue précédente, quand le chancelier allemand proposa la paix, il déclara que le roi était disposé à se contenter de 2,000,000,000 de francs avec les limites de Strasbourg compris, l'impératrice a refusé de céder la moindre portion de territoire, elle se prononçait en faveur de l'intégrité de la France et des [illegible] de Strasbourg. [illegible]

et la mission de Boyer ne pouvait avoir pour objet la question de rendre Metz en ce moment. C'est le seul moyen de cacher le véritable objet de son voyage. Bazaine a foi dans la force de sa position, et comme un général qui n'a pas éprouvé de défaite et qui est à la tête de la seule armée française qui existe, il serait appelé à exercer une grande influence sur la question de paix ou de la continuation des hostilités.

Il serait bien aise de se rendre indispensable et d'être un dictateur avec lequel l'ennemi aurait à traiter, indépendamment des gouvernements de Tours et de Paris, et il serait charmé si la France ne devait qu'à lui seul la paix ou la victoire. Mais il ne faut pas inférer que Bazaine veuille conclure une paix favorable à la dynastie napoléonienne. Il n'y a rien de vrai dans les histoires répétées à propos de l'entrevue à Chaselhurst. Il est à peine besoin de dire que le prochain voyage de l'Impératrice au quartier-général du roi Guillaume appartient au domaine de la fable.

Londres, 26 octobre.—L'arrivée de Thiers à Versailles est attendue aujourd'hui. Le gouvernement de Tours est ferme dans son refus d'entrer dans aucune négociation impliquant une cession de territoire. La constante réponse de Bismark aux importunités dont il est obsédé pour la paix est l'élection par les Français de quelque autorité est un préliminaire indispensable.

Londres, 26 octobre.—Les Prussiens ont fait une presse de mineurs pour qu'ils réparent les chemins de fer de la frontière allemande à Paris.

Berlin, 26 octobre.—L'élection pour la nouvelle diète aura lieu le 9 et le 16 novembre.

Berlin, 26 oct.—Une correspondance de province dit: A l'égard d'un armistice on ne peut avoir qu'un faible espoir, attendu que les Français ne veulent pas admettre que leur cause est perdue. Le délai porté au bombardement vient de l'état imparfait de nos préparatifs et de considérations politiques.

New-York, 26 octobre.—Dépêche au Herald :

Berlin, 26 octobre.—Une dépêche de Metz dit que toutes les négociations de paix avec Bazaine ont été abandonnées.

Londres, 26 octobre.—Il a été décidé que les francs-tireurs seront traités comme des soldats quand ils porteront l'uniforme militaire.

Dépêche au Herald :

Londres, 26 oct.—Une lettre de Berlin du 24, dit que le sentiment le plus vif à Berlin, pour le moment, est un désir intense de paix, surtout parmi les basses classes. Un simple bataillon de la Landwehr nous Kummer, près de Metz, en repoussant une sortie de Bazaine, le 7, a été presque anéanti. Presque tous les soldats étaient des pères de famille y laissent autant de veuves et 1070 orphelins.

Toutes les boutiques dans les faubourgs de Berlin sont fermées, et sur des placards on lit que les maîtres sont partis pour la guerre.

Le mécontentement existe dans les cercles politiques à cause du silence que le gouvernement garde sur les négociations pour l'admission des Etats du Sud dans la Confédération allemande.

La seule information garantie vient de Versailles et représente que la Bavière et le Wurtemberg veulent s'élancer à tête baissée dans la confédération pendant qu'il est bien connu que les libéraux de Munich, de Stuttgardt et autres lieux donnent ouvertement le parlement allemand et la nouvelle constitution. La position des meneurs prussiens n'est en rien commencée par la guerre, alors que tout le monde de approuvait les victoires et voulait faire des sacrifices en faveur de la paix.

Maintenant ils sont fatigués de la guerre et satisfaits de leur victoire et ils ne veulent pas aller plus loin pour des vues d'ambition et d'agrandissement.

Un correspondant au quartier-général prussien écrit sous la date du 17 :

"J'ai eu l'occasion aujourd'hui d'entendre Bismark sur la situation politique et militaire. Il a déclaré que la position de la Prusse n'avait jamais changé depuis le moment où la guerre avait été déclarée par la France jusqu'à présent. Elle a été forcée, contre son gré, de tirer l'épée du fourreau et elle ne l'y fera pas rentrer avant que l'Allemagne ne soit garantie des cruelles attaques inspirées par l'ambition des principes.

Il fait maintenant la même déclaration en exprimant sa confiance dans la justice de la cause. Bismark a dit encore : Nous comptions sur la victoire, mais c'était à la guerre à nous apprendre quelle garantie attendrait avec effet l'objet que nous avions en vue au commencement. Le sang et l'argent et les nombreux qui nous ont convaincu que la nation prussienne qu'elle ne peut espérer aucune sécurité à moins que ses territoires arrachés à l'Allemagne dans un but d'agression et de conquête.

La Prusse désire ardemment la paix, mais seulement une paix qui donnera pleine sécurité pour l'avenir.

En réponse à la question de savoir si l'Allemagne est à même de soutenir une longue campagne, il a répondu : Ceux qui parlent de l'épuisement de l'Allemagne sont complètement ignorants des faits. Nous avons en mains de grandes ressources, et le plus fort de la campagne a été accomplie. Bien que nous soyons anxieux d'avoir la paix, nous n'avons aucunes craintes pour l'avenir.

A l'égard d'un armistice, il a dit: Les chances de la guerre ont compliqué les négociations de la paix. La Prusse est disposée à écouter des propositions tendant à terminer la guerre, venant de n'importe quel côté, si elles peuvent tendre à procurer un résultat pratique, en vue de l'état de désorganisation de la France—que ces propositions viennent de l'Empire ou du gouvernement actuel. Mais un armistice est inutile, à moins qu'il ne conduise à la paix.

Nouvelles de Washington.

Washington, 26 oct.—Le meeting tenu ici ce soir, par les partisans de la France avait réuni beaucoup de monde. Les résolutions accusent le roi de Prusse d'avoir violé la parole donnée par lui, qu'il ne faisait pas la guerre aux Français, mais à Napoléon et disent qu'il est responsable de la dévastation et des massacres qui augmentent en France, et que la conduite de la Prusse est un coup direct au gouvernement républicain. Appel est fait au peuple pour que, dans tout le pays, des meetings soient tenus afin d'exprimer les sympathies pour la France et de prendre des mesures pour l'aider.

Nouvelles Diverses.

Vicksburg, 26 oct.—La foire du comté Warren a été ouverte hier. Beaucoup de monde.

Vicksburg, 26 oct.—La foire de Vicksburg s'est ouverte hier et c'est un grand succès. Des prix considérables sont offerts et des courses auront lieu chaque jour de cette semaine. 5000 personnes aujourd'hui à la foire.

Augusta, 26 oct.—Il y avait 6,000 personnes à la foire aujourd'hui.

Worcester, 26 oct.—Des voleurs ont enlevé $300,000 à la Banque Nationale de Grafton.

Chicago, 26 oct.—On croit que l'Hon. Thos. Hayne a refusé la nomination démocratique pour le Congrès dans le Troisième District.

Memphis, 26 oct.—Coton plat; Mid. 15; vendu 1,300; reçu 1,305; rapporté 1,351.

Columbus, Ohio, 26 octobre.—Voici le vote de l'Etat de l'Ohio à la dernière élection: Pour secrétaire d'Etat—Sherwood, républicain, 221,709; Heisley, démocrate, 205,015; Odell, parti de la prohibition, 2,953. Pour contrôleur de la Trésorerie—Wilson, républicain, 221,712; Henton, démocrate, 204,287; Edmundson, prohibition, 2,780. Pour le bureau des travaux publics—Hersing, républicain, 220,804; Spencer, démocrate, 205,081; Collins, prohibition, 2,965. Pour juge de la Cour Suprême—Melvaine, républicain, 221,829; Harrison, démocrate, 204,771; Stewart, prohibition, 2,810. Majorité des républicains: 16,675.

New-York, 26 oct.—Huit mille députés, marshals seront assermentés pour le jour de l'élection.

New-York, 26 octobre.—Arrivés : Les steamers Niagara, Aphland, [illegible] et St-Andrew.

Dépêches d'hier matin.

Londres, 25 oct.—Le Pall Mall Gazette annonce qu'une entrevue, entre Thiers et Bismark a été arrêtée. Le gouvernement de Tours a accepté les principes de l'armistice.

Trochu a de nouveau tenté une sortie près Issy, lundi, mais a été repoussé.

Tours, 25 oct.—Un "extra" du Moniteur publie un décret pour un emprunt de deux cent millions de francs, sous le titre de : "Emprunt pour la défense nationale."

La nouvelle que Garibaldi avait attaqué les Prussiens avec succès, est confirmée.

Il y a des troubles à Marseille. Lyon est tranquille.

Le bruit court que les Prussiens évacuent Orléans.

Carlsruhe, 25 oct.—Le général Beyer annonce, par télégraphe, au duc de Bade, à la date de samedi dernier, que les Prussiens sont sortis victorieux de plusieurs engagements qui ont eu lieu sur la rivière Oignon, à Voray, Cussey, et à Auxonne et à Genlis. Les Français ont perdu beaucoup de monde. Le 3e, le 6e et le 6e régiments badois ont pris part aux combats. Leurs pertes ont été insignifiantes.

Londres, 25 octobre.—Les Prussiens sont en marche vers l'Ouest. Ils ont pillé la ville de Besançon dans le département du Doubs. Les Prussiens se concentrent en apparence, à Reims. Les troupes de Bouzonville et de Soissons se mettent vers Mézières.

Le commandant de Verdun a pris une attitude de défi.

Les Prussiens n'osent pas attaquer Amiens. Ils ont [illegible] Chartres.

Berlin, 25 octobre.—Les négociations avec Bazaine continuent, malgré le démenti du gouvernement qu'il [illegible]. Les Prussiens [illegible] libres sur Metz [illegible].

Tours, 25 octobre.—Les journaux de la défense considèrent [illegible] de l'Angleterre. Ils y demandent [illegible] le [illegible] de la médiation et la continuation de la guerre à [illegible].

Les Prussiens menacent Bourges et les fonderies qui s'y trouvent [illegible] ailleurs.

[illegible] on dit que le [illegible] a été [illegible].

Tours, 26—On rapporte que Garibaldi a battu les Prussiens dans un récent engagement et qu'il a pris deux mitrailleuses et 150 chevaux. Garibaldi a fait une bonne disposition de ses forces pour la protection de Lyon.

Les Prussiens se sont retirés du pays au sud d'Orléans.

Un grand nombre de fusils Remington ont été distribués aujourd'hui. Les troupes disent qu'ils sont supérieurs aux Chassepots sous le rapport de la rapidité du tir.

On fait partir constamment des troupes bien armées.

Londres, 26 oct.—Les Prussiens craignent beaucoup pour Sedan.

Le czar a envoyé une décoration au duc de Mecklinberg Schueren avec une lettre montrant un vif désir de voir conclure la paix.

New-York, 26 oct.

Une dépêche spéciale adressée au Herald prête à Bismark les paroles suivantes :

"La Prusse ne saurait espérer de garanties complètes si elle ne réclame les territoires arrachés à l'Allemagne pour un but d'agrandissement, de conquête et de pouvoir.

"La Prusse désire la paix, mais seulement une paix qui donnera une pleine sécurité pour l'avenir. Un armistice serait inutile à moins qu'il ne soit tel qu'il ne conduise à la paix."

New York, 26 oct. au soir—Coton actif, mais en baisse. Vendu 3300 balles à 16 7/8 pour le midling upland.

New York, 26 oct., au soir—Or 112 à 112 1/8. 5-20 de '62 112 5/8. 10-40 106 1/8. Louisiane 70. Nouveaux 67. Levée 75 et 87. Balance au trésor $92,500,000 en or et plus de $7,500,000 en billets.

MARIÉ, le 22 octobre 1870, à l'Eglise St. Augustin, J. TORRANELLI, natif d'Italie, à Mlle LAURA MARIE ROUSSELOT, de la Nouvelle-Orléans.

Décédée hier soir, à 7 heures au quart, à l'âge de [illegible] ans, dame CATHERINE BAECHLE, née [illegible], native de l'Alsace. Ses amis et connaissances et ceux de son mari, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Morals-Market et Tchoupitoulas, Marché Ste-Marie.
De la part de François Renaudin, son frère.

Décédé hier, à huit heures A. M., NICOLAS [illegible], âgé de 57 ans, né à [illegible], département de la Meurthe, France. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St-Ambroise, No 178, entre Prosper et Melpomène.
De la part de sa fille, Mme Courrège.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ d'appeler à lui l'âme de son bien aimé F∴ D. M. STELLA, décédé hier soir, à neuf heures moins un quart, à l'âge de quarante trois ans, natif d'Italie. Les membres de la R∴ L∴ Foyer Maçonnique No 44, sous la juridiction du Gr∴ Or∴ de l'Etat de la Louisiane, ainsi que tous les Maçons de cet Orient sont fraternellement invités à se réunir au local de la L∴, encoignure Dumaine et St-Claude, à deux heures et demie P. M., pour assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures précises P. M. Le corps est exposé à sa dernière demeure, encoignure Camp et Poydras.
Orient de la Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1870.
Par mandement du Vén∴
L. SORAPURU, Sec∴ p∴ t∴

Les Off∴ E∴ et M∴ du Souv∴ Chap∴ Foyer Maçonnique Nos 44 et des Off∴ Kad∴ [illegible] sont invités à se réunir au Foyer Maçonnique, [illegible] pour assister au convoi funèbre de leur bien aimé F∴ D. M. STELLA, [illegible] à l'âge de quarante trois ans. Tous les [illegible] sont invités à s'y rendre. Le corps est exposé à sa dernière demeure, encoignure Camp et Poydras.
Vallée de la Nouvelle Orléans, 27 octobre 1870.
Par ordre du Président.
H. ANTHOINE, Sec∴ pro tem.

Società Italiana del Tiro al Bersaglio.
[illegible] invitano i Membri ad assistere ai funerali del loro membro onorario DOMENICO M. STELLA, [illegible]
Per ordine del Presidente,
G. DELL' ORTO, Segretario.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.
FALLECIMENTO.
Falleceu hontem [illegible] ANTONIO DE ROZA FARIA, de [illegible] annos de idade, natural da Ilha do Fayal, Portugal. [illegible]
Por ordem do Sñr. Presidente.
CHARLES SEBOVICH, Secretario.
N. O. 27 de outubro de 1870.

SERVICE FUNÈBRE.
SAMEDI, 29 octobre, à 7 heures du matin, une messe funèbre sera célébrée à l'Eglise St. Augustin, pour le repos de l'âme de JEAN MARIE JULES LAMBERT. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve.

SERVICE FUNÈBRE.
Un service funèbre sera célébré jeudi, 27 du courant, à 7 heures et demie du matin, à l'Eglise St. Augustin, pour le repos de l'âme de feue AGUEDA GOMILA. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister. De la part de son époux Gabriel Mateu.

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
184.......RUE DELORD.......184
(Place Tivoli.)
TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.
Il s'occupe intérieurement des réparations nécessaires de magasins et de résidences. Il fait et répare les cuves. Suit des devis pour des ouvrages nouveaux.
Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 228 du Mechanics Exchange, No 38, rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des
TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES,
Stores d'Ardeaux, Articles de Tapisseries, Stores, Couvertures de Tables, Cris, Rideaux Damas, Corniches, etc.

AVIS.
Les Officiers et Membres de la Société Protectrice des Marchands d'huîtres de la Nouvelle-Orléans, sont priés d'assister à une assemblée spéciale qui aura lieu, dans la Salle du Bal du Globe, JEUDI soir, à sept heures. Tous ceux qui font le commerce des huîtres sont instamment invités à s'y trouver, car des affaires importantes leur seront soumises.
W. H. MORGAN, Président.
EMILE DESPERCY, Secrétaire. 27 oct—1t

ATTENTION, BATTERIE C.
CONFORMÉMENT aux ordres émanés du quartier-général du 1er régiment d'artillerie (le capitaine G. Le Gardeur Jr. ayant été nommé major), une élection de capitaine de cette batterie aura lieu, à l'Arsenal, VENDREDI PROCHAIN, 28du courant, à sept heures du soir.
Par ordre de JOHN GLYNN, Jr., 1er lieutenant-commandant.
A. DAMOTIS, Sergent-Major. 27 oct—2t

DEMANDE.
Une petite maison dans n'importe quelle partie du Premier District. Envoyez devis, sous le No 45, avec le prix, à la boîte du bureau. S'adresser à
B. C. CAMMACK, 188, rue de la Commune. 26oct—1t

Association pour le TOMBEAU du Bataillon d'Artillerie.
Nlle-Orléans, 25 octobre 1870.
LE Comité de Direction est invité à se réunir en séance, JEUDI, 27 du courant, à 4 heures P. M., au No 1, Passage de la Bourse.
D. AUGUSTIN, Président. 25 oct—2t

Club National du Quatrième Ward.
UNE assemblée régulière de ce Club aura lieu le JEUDI, 27 octobre 1870, à 7 heures du soir, et le SAMEDI, 29 du courant, aux mêmes lieux, à 7 heures du soir, à l'effet de former une procession et de se rendre au mass meeting du Cinquième Ward.
D. CHAMAS, Jr., Secrétaire. F. C. BACHARIE, Président. 25 oct—3t

Bureau du Barbarin Gaslighting Co
DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS trouveront de l'emploi permanent en se [illegible] à
[illegible] Ingénieur en chef,
Rue Barbarin, No 18, Entre Conti et Bienville.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1870.
LES Actionnaires de la Compagnie du CHEMIN DE FER SUD-EST (South Eastern R. R. Co.), sont par le présent, notifiés qu'une assemblée générale aura lieu, le MERCREDI, 2 novembre 1870, au No 101 rue Natchez. Les Actionnaires sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du Board.
B. L. MILLAUDON, Président.

Avis.
M. MASSE prévient ses amis et le public qu'il est de retour, rue SALLE, 137, rue des Remparts, [illegible]. Il y aura, pour cette occasion, une soirée dansante le [illegible].

AVIS.
LE soussigné ayant acheté l'intérêt de M. R. [illegible] dans l'Ecole d'Equité Bienville, continuera les affaires comme ci-devant, propriétaire. Bureau No 25 rue Carondelet.
J. ALEGO.
Nlle-Orléans, 25 octobre 1870.

Demande de place.
UN Européen parlant le français, l'allemand et un peu l'anglais, désirerait trouver à se placer, en qualité de cocher. Il connaît une famille honorable où il se rendrait généralement utile. S'adresser par lettres aux initiales C. L., au bureau de l'Abeille.

Papier noir glacé.
NOUS avons en magasin une grande quantité de PAPIER NOIR GLACÉ, pour la Toussaint. Nous appelons sur cet article l'attention du commerce.
BENVENU & SEYMOUR,
Aux Nos 88 et 90 de la rue de la Commune, en face du City Hotel.

ENTREPOT
de Tapis et de Toiles Cirées.
ELKIN & CO.,
168.......RUE DU CANAL.......168
[illegible]

OUVERTURE
D'un Grand Stock de Marchandises Sèches
VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK.
Chez
PEPIN & TURCOTTE
188.......CANAL.......188
Encoignure Baronne.
NOUS venons de recevoir un immense "stock" de Marchandises Sèches, venant des Encans de New York que nous offrirons en vente à partir de Lundi, 24 courant, aux prix les plus bas du marché. Nous engageons le public et nos amis à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.
[illegible liste de marchandises : soieries, popelines, mérinos, laines, mouchoirs, châles, cravates, couvertures, tapis, etc.]
Et un immense stock de Marchandises d'Haïti à des prix sans égal.
Chez PEPIN & TURCOTTE.

Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
AUX EXPÉDITEURS.
A DATER du 1er novembre 1870, le fret sera reçu de 7 heures du matin à 5 heures du soir. Les drays arrivés à 5 heures et qui n'auront pas pu être déchargés, seront reçus. Ceux qui seront arrivés après 5 heures seront renvoyés.
AUX CONSIGNATAIRES.
Tout fret qui n'aura pas été réclamé et enlevé dans les quarante-huit heures qui en suivront l'arrivée seront transportés et emmagasinés aux frais et risques du propriétaire.
On peut payer les comptes de fret au bureau principal, rue du Camp, ou à "Upward Freight Office", à la gare, sur présentation des notices.
SIMEON TOBY,
Agent pour le fret à la Nlle-Orléans.

LOUIS BERNOS, Agent.
AU No 30 DE LA RUE NATCHEZ.
OFFRE à vendre—
CHAUX, CIMENT, PLATRE, POILS,
GOUDRON, POIX, RÉSINE,
TÉRÉBENTHINE,
GOUDRON à MATÉRIAUX à toitures,
SOUFRE, CHAUX pour la fabrication du sucre
TOILE D'EMBALLAGE, HUILES,
SAINDOUX, HUILE DE LIN,
HUILE DE BALEINE,
HUILE DE TANNEUR et
HUILE D'ÉCLAIRAGE.
TOUTE ESPÈCE D'ENGRAIS.
Il a aussi un assortiment complet de blanc de céruse, peintures, vernis, brosses, etc.
LOUIS BERNOS, Agent,
Au No 30 de la rue Natchez.

Association Consultative des Planteurs de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 29 septembre 1870.
LE Bureau [illegible] dividende [illegible] coupons [illegible]
H. Le PEIRE, Caissier.

FLUIDE PROPHYLACTIQUE
DE DARBY.
TOUTES les familles devraient se procurer de cette préparation. [illegible]
Se trouve chez tous les pharmaciens.

C. H. ZIMMERMANN & Co.
Aux Nos 94 et 96 de la rue du Canal,
REÇOIVENT, en ce moment, un stock complet de
Bracelets "Band"
Boucles d'oreilles,
Broches miniature,
Médaillons émaillés,
Médailles et
Rosaires catholiques,
en or et en argent,
Argenterie riche
en cabaret, et
Services,
Orfèvrerie Alfénide et
Christofle,
Coutellerie de table,
à manches ivoire
et nacre.
On répare et émaille les bijoux et remet [illegible].
Réparation de montres et de régulateurs.
[illegible]

Aux Facteurs de Coton.
UN jeune homme employé depuis deux ans chez un de nos meilleurs [illegible] désire une place chez un facteur de coton. [illegible] S'adresser par lettre au Lock Box 41, à la Poste.

L. UTER,
40.......RUE ROYALE.......40
ANNONCE à ses amis et au public que, devant transférer son magasin, en novembre, au No 125 de la rue du Canal (Bâtisse Touro), il offre, au plus bas prix possible, son grand stock de Glaces françaises et allemandes, Gravures, Chromos, Tableaux à l'huile, Stores et Corniches, Tapis, Devants de Cheminées, Nattes, etc., afin de faire place aux derniers achats qu'il a faits au Nord et en Europe.

Avis.
LE Dr. BANCÉ a transféré son domicile au No. 125 de la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne.
Heures de consultation—de 8 à 10 P. M.

Perdu ou Egaré,
UN BILLET de $280, tiré et endossé par JN DREXLER, daté du 1er octobre 1870, et payable à trente jours de date. Le public est prévenu de ne pas acheter le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.

Charbon ! Charbon !
Les soussignés vendent du Pittsburgh, de l'Anthracite et du Cannel de la Virginie, aux plus bas prix du marché.
W. G. COYLE & Co.
Bureau, No. 126 de la rue Gravier.
Dépôt, coin Magasins et Girod.

P. & R. DE VERGES,
MARCHANDS DE
Charbon,
ANTHRACITE, CANNEL, PITTSBURG.
Nos. 176 Rue Gravier et 29 Rue Dauphine
Fournissent aux familles, aux planteurs, aux bateaux et aux presses à coton, du charbon au plus bas prix.

Charbons Pittsburg,
Mount Carbon,
Anthracite et Cannel.
C. TYLER.
Au No. 15 de la rue Carondelet.
(Dépôt, au pied de First street.)
Vend de ces charbons, en gros et en détail, aux planteurs, aux familles, aux propriétaires de presses à coton et de bateaux à vapeur,—aux plus bas prix du marché.

CHARBON! CHARBON! CHARBON!
BOYD, WILMOT & Co.,
Au No 156 de la rue Poydras.
Sont à même de fournir les meilleurs CHARBONS Pittsburg, Anthracite et Pittsburg Nut aux familles, hôtels, presses à coton, fonderies, steamers et planteurs, aux plus bas prix du marché. Ils peuvent également livrer, de Bâton-Rouge à un point quelconque de la côte, par cargaison de bateau, du charbon de Pittsburg de la meilleure qualité.

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE.
BEALS & LAINE,
Marchands de Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.
Ils approvisionnent les steamers, les presses à coton, les fonderies, etc. Dépôts—sur la Levée, au ferry du 2me District et au pied [illegible]. Les ordres sont reçus aux bureaux.

HERMAN FIELD, JR. WALTER O. BELL.
Field & Bell,
Marchands en gros et en détail, de
CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE et CANNEL ANGLAIS.
Bois de Frêne, Chêne et Pin. Ils approvisionnent promptement et aux plus bas prix du marché, les familles, les bateaux à vapeur, les presses à coton, les fonderies et les moulins. Bureau au No. 147 de la rue du Camp, coin Girod. [illegible]

Water-Works. Water-Works.
C. A. CHIVONS,
ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon, a l'honneur d'informer le public qu'il est spécialement chargé par la Compagnie des Water-Works, de la pose et du règlement des tuyaux de plomb, des hydrants, des bains, etc. [illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1870.
A la demande d'une majorité des actionnaires, [illegible] le [illegible] novembre, à 2 heures, pour décider s'il est à propos de changer la Banque en Banque Nationale.
Par ordre des Directeurs.
GEORGES A. PEERES, Caissier.

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI,
DE
NORMAN & REISS,
131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Tout espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis Stat,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de
GATEAUX
ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE
faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles
ÉTRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de vases,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Boîtes de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS (en marge verticale)

RUE VIEILLE-LEVÉE.

CANDY
Bon Ton.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous contiendra
UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON
539 Market St. Philadelphia.
500 DOUZAINES, venant d'arriver, etc.
A vendre en détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

VICTOR BOLIS. A. A. PECOT.
BOLIS & PECOT.
MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs qu'ils partiront pour l'ouest dans les premiers jours de novembre afin d'y faire fabriquer leurs charrues à sarcler. [illegible]
Les demandes doivent être adressées à D. M. Prevost, bureau de poste de Cypremont, paroisse de Ste-Marie, [illegible] ou à Pascal & Haley, Nouvelle-Orléans.
Références à la Nlle-Orléans—Pascal & Haley, Robert Baze, Price, Hale & Topper, Barnard & Gibert.
[illegible]
—CERTIFICAT.—
Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire appelé charrue à sarcler, inventé par M. Victor Bolis de Ste Marie, et pour lequel il a été délivré une patente le 8 août 1870. [illegible]
B. MARTEL.
Les soussignés, planteurs de Ste Marie, ayant vu fonctionner la Charrue à sarcler, [illegible] certifient que les faits énoncés [illegible].
L. GREVEMBERG, J. W. BERWICK & FIL, W. F. KEMPER, [illegible], E. SOREL, J. A. FREMIN, [illegible], A. E. FUSELIER, J. G. PARAMORE.

Enregistrement.
BUREAU DU PRÉVÔT À L'ENREGISTREMENT DES VOTANTS.
Nouvelle-Orléans, 9 Septembre 1870.
AVIS est donné que les bureaux des enregistreurs-assistants d'enregistrement des différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans sont maintenant ouverts aux citoyens pour qu'ils se fassent enregistrer, et resteront ouverts jusqu'au VENDREDI, 28 octobre 1870, excepté les dimanches et les jours de fête mentionnés par la loi.
Heures des bureaux, de sept heures du matin à midi, et de deux à sept heures du soir, tous les jours.
Conformément au paragraphe cinq de la section quarante-trois de l'Acte pour pourvoir à la révision et à la rectification des listes des votants, [illegible] registres de l'Etat, etc., approuvé le 16 mars 1870, les citoyens des comtés de la paroisse d'Orléans sont invités à se faire enregistrer.
TOUS LES ÉLECTEURS ayant qualité de la paroisse d'Orléans, quels qu'ils soient, doivent se présenter au bureau du ward qu'ils habitent.
Bureaux :
PREMIER WARD—Au No 505 de la rue des Magasins, entre Terpsichore et Melpomène.
DEUXIÈME WARD—Au No 301 de la rue des Magasins, entre Calliope et Gaienne.
TROISIÈME WARD—Au No 120 de la rue Baronne, entre Perdido et Poydras.
QUATRIÈME WARD—Au coin des rues Tremé et Conti, au premier.
CINQUIÈME WARD—Au No 141 de la rue Bourbon, entre Pierre et Toulouse.
SIXIÈME WARD—Au coin des rues Villeré et du Chemin du Bayou.
SEPTIÈME WARD—Au No 14 de la rue des Français, coin Victoire.
HUITIÈME WARD—Au coin des rues Piété et Craps.
NEUVIÈME WARD—Au No 6 de la rue Lesseps, entre les rues Remparts et Bourgogne.
DIXIÈME WARD—Au No 176 de la rue Sainte-Marie, près Magasins.
ONZIÈME WARD—Au No 754 de la rue des Magasins, près la rue Washington.
DOUZIÈME WARD—Rue des Magasins, en face du "Market House".
TREIZIÈME WARD—Rue des Magasins, au coin de Valence.
QUATORZIÈME WARD—Au coin des rues Walmsley et Water.
CINQUIÈME DISTRICT (Alger)—A "Pitt's Hall".
R. P. BLANCHARD,
Préposé à l'enregistrement des votants de l'Etat et surintendant de l'enregistrement de la Paroisse d'Orléans.

Propriétés à vendre et à louer.

A louer,
Les maisons Nos 97 1/2 et 99 rue de Quartier, entre Bourbon et Dauphine; chacune convenable pour une petite famille.
S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A Louer,
Une jolie maison, située rue Toulouse, No 50, entre les rues Royale et Chartres, contenant six appartements, cuisine et trois chambres au dessus des cuisines, citerne et water-works, convenable pour une grande famille.
Pour les conditions, s'adresser rue d'Orléans No 63.

A Vendre,
Une magnifique résidence cottage, située dans la rue Palmyre, entre les rues Roman et Derbigny, ayant sept chambres, chambres à domestiques, chambre à bains et chambre à balcon, le tout éclairé au gaz. La propriété est occupée par un locataire. A vendre également, à des conditions avantageuses, deux terrains situés dans la même rue, entre les rues Roman et Prieur. S'adresser à R. J. BEKKERS, No 35 de la rue Front, engage Landing.

A louer,
LA MAISON DE RÉSIDENCE, ou bien, à trois étages No 21 rue des Remparts, entre Canal et Douane.
S'adresser à Arthur Beale, No 101 rue du Canal.

A Louer
LE beau logement situé au-dessus du magasin de T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse. Possession immédiate sera donnée.
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse.

A LOUER,
Pour le 1er octobre, le haut de la maison située à l'encoignure des rues Bourbon et St-Louis. Convenable pour une pension. Pour les conditions, s'adresser chez Mme Vve CHARLES LABORDE, No 41, rue d'Orléans, à côté de la pharmacie de M. Clavel.

A LOUER.
La résidence en planches, à deux étages, rue Dauphine No 34, près de la rue Esplanade, avec gaz, citerne et water works. On donnera possession immédiatement.
G. HOPKINS,
No 25 rue de l'Union.

A Louer,
Le rez-de-chaussée du magasin No 21 de la rue de Chartres, en face de l'Hôtel St. Charles, s'adresser à Edouard Barnett, No 15 de la rue Royale, Nlle Orléans.

A louer,
UN TERRAIN de 64 sur 120 pieds, rue des Remparts, No 267, entre St. Philippe et l'Ursulines. Une partie des améliorations pourront être démolies au gré du preneur, avec un bail de 2 à 5 ans. Emplacement convenable pour un dépôt. Une maison de 4 chambres et 2 cabinets, au fond, à l'un des angles du terrain.
Pour les conditions s'adresser rue de Chartres, [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE [illegible] OCTOBRE—CLASSE [illegible].

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
79	45	52	6	56	42	35	58	33	40	71	17	38	50

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
Rue St-Charles, encoignure Union. Nlle Orléans.
Nous soussignés, nous approuvons notre signature [illegible], le [illegible] octobre 1870.
P. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

LOTERIE
De deux magnifiques VASES en porcelaine de Chine
Au profit des Blessés de l'armée française.
Prix du billet: [illegible]
LES vases sont exposés chez M.M. DESPINNS & BONNEVAZE, coin Royale et St-Pierre.
Les listes sont déposées chez MM. Deshons & Bonneau, Hébert & [illegible], [illegible].

LOTERIE
d'une Corbeille garnie par
Mme MARGUERITE DEMONFIERRE,
Au Profit des Blessés Français.
120 Billets.......50 cents le Billet,
☞ On s'inscrit à la Librairie de MM. Hébert & Brousseau, coin Chartres et Bienville, où la Corbeille est exposée.

Association pour l'érection d'un monument au général Robert E. Lee.
LES personnes qui désireraient devenir membres d'une association [illegible] le but d'élever un monument à la mémoire du feu le général ROBERT E. LEE peuvent se [illegible] au No [illegible] rue Royale.
F. FUSELIER.
[illegible] BARNETT.
M. T. DUCROS.

DISPENSAIRE
HOMŒOPATHIQUE
FONDÉ pour faciliter aux indigents de la ville l'accès gratuit d'un service médical où l'homœopathie sera appliquée aux maladies des pauvres, privés des bienfaits de cette doctrine médicale.
Consultations et remèdes gratuits, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 2 à 3 heures P. M. Les consultations des [illegible] sont exclusivement consacrées aux maladies des yeux.
Encoignure Orléans et Bourbon. Le Dispensaire est ouvert à partir de ce jour.

WHISKY. WHISKY.
L. Manuel,
Agent des principales Distilleries de l'Ouest.
Offre au commerce de la ville et de la campagne un grand choix de whisky de première qualité, à [illegible] le gallon. S'adresser, 32 rue Dumaine.
T. Bovre.

GUANO PELICAN.
LA COMPAGNIE DE [illegible] (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) [illegible]
SMELK & OWEN,
Agents Généraux pour les ventes,
New Orleans Sanitary & Fertilizing Co.
No 74 rue Carondelet.

La Manufacture de Candis à la vapeur
Nos 50 et 52, rue Nlle-Levée, encoignure Natchez, Alley.
DR. C. H. MILLER & Co., à dater de ce jour, change le nom de sa firme en celui de MILLER & DIELMANN.
Ils viennent de terminer les travaux de leur vaste manufacture [illegible]
[illegible]
MILLER & DIELMANN.

SOUVENIR DE SOUS-CLOSES.
La Maison Lelievre,
174.......Rue Royale.......174
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que son assortiment de couronnes françaises et anglaises et articles de bureaux est des plus complets.
Toutes ces marchandises seront vendues à bas prix de la place.

POUR LA TOUSSAINT,
A VENDRE CHEZ
LELIEVRE,
174, rue Royale et à la Succursale, No 8, rue Baronne, près Canal.
10,000 COURONNES ET [illegible]
[illegible]

Appareils Vaporifères Portatifs
—DU—
Dr LEFEBVRE
POUR prendre soi-même, en administrer du médicament, des bains de vapeur [illegible].
[illegible]
☞ Le Dr LEFEBVRE, qui [illegible]

AVIS.
UN BON TENEUR DE LIVRES bien recommandé, ayant quelques heures de loisir dans la journée, désirerait se charger de la tenue des livres de [illegible].
S'adresser—A. W., Glass Box 1409, N. O.

La Toussaint.
Réparation de Tombeaux.
G. CONSTANT, peintre, 227 Remparts, coin St Philippe, se chargera, à prix réduits, du blanchissage des tombeaux, de la peinture des grilles, etc., etc.

Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, &c., &c.
M. E. DELÉRY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir au No 124, encoignure des rues Marais et Bourbon, un magasin de Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, etc., etc. [illegible]
☞ Les marchandises seront délivrées à domicile sans frais.

Maison P. Mallard,
Encoignure Royale et Bienville,
ANNONCE à sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver d'Europe et du Nord, où il a fait un choix d'un magnifique assortiment de marchandises dans son genre et qu'il offre à vendre aux prix les plus réduits. [illegible]

G. L. FEVRE,
143.......Rue Royale.......143
IMPORTATEUR
de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS, ET MÉGISSÉS, CHÈVRES en tous genre, CHEVREAUX, MOUTONS.
Reçoit par chaque Steamer d'EUROPE et de NEW-YORK un bel assortiment de marchandises américaines, anglaises, élastiques, [illegible] et fantaisie pour chaussures.
Plumeaux Français.
Fils à coudre et pour machine, lignes de coton [illegible].

MÉDAILLE D'ARGENT.
REVOL, Armurier,
210.......Rue de Chartres.......210
entre Madison et Dumaine.
Informe les chasseurs et amateurs en général qu'il vient de recevoir des fusils anglais et français, de calibre 12, 14, 16 [illegible]. Il a aussi le plus bel assortiment de fusils Lefaucheux qu'il y ait en ville. Aussi, des revolvers, et des pistolets [illegible].

J. SAGET,
ARMURIER,
182.......Rue de Chartres.......182
A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'arriver de France avec un assortiment de fusils de chasse, de revolvers, de cannes, [illegible]
☞ NOTA. M. Saget vient d'obtenir [illegible]